

## ARRETE

TJ/CM/AG/2024/ 544

Interdiction de stationnement  
Avenue du Général Leclerc

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU l'arrêté municipal N° PR/CC/RH/2020/131 du 9 juillet 2020, reçu par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis le 9 juillet 2020, nommant Monsieur Jérôme CURIEN en qualité de Directeur Général des Services de la Ville de Senlis,

CONSIDERANT qu'en raison du salon du chocolat organisé par l'association « Comité des Fêtes », il est nécessaire d'interdire le stationnement, Avenue du Général Leclerc sur 4 places (devant la terrasse du restaurant Campioli Trattoria) du jeudi 31 octobre 2024, 9h au lundi 4 novembre 2024, 8h.

## ARRETONS

Article 1 - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, et considéré comme gênant, Avenue du Général Leclerc sur 4 places (devant la terrasse du restaurant Campioli Trattoria) du jeudi 31 octobre 2024, 9h au lundi 4 novembre 2024, 8h.

Article 2 - Les panneaux signalant ces interdictions seront installés par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 - Les infractions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 - Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemer cier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoyen accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 6 - Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Au Poste de Police Municipale
- Au Centre de Secours Principal de SENLIS
- A la Gendarmerie de SENLIS

Senlis le : 7 OCT, 2024

Publié sur le site internet de la collectivité le : 09 OCT. 2024



Le Maire  
Pour le Maire  
Et par délégation

Jérôme CURIEN  
Directeur Général des Services